# PLAN DE DÉVELOPPEMENT 2004-2005

*HORIZON 2007*

AGENCE DE L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE DU QUÉBEC

Diffusion
Agence de l'efficacité énergétique
5700, 4e avenue Ouest, bureau B-405
Charlesbourg (Québec)
G1H 6R1
Téléphone : (418) 627-6379
1 877 727-6655 (sans frais)
Télécopieur : (418) 643-5828
Courriel : aee@aee.gouv.qc.ca

© Gouvernement du Québec 2004
Dépôt légal - 4e trimestre 2004
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN 2-550-43388-2
Publication nº 04-10-09

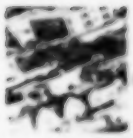

# TABLE DES MATIÈRES


Sommaire ..... Page 5

**1. Agence de l'efficacité énergétique** ..... Page 7

1.1 Historique de l'organisation ..... Page 7

1.2 Mission ..... Page 7

1.3 Clientèle ..... Page 7

1.4 Offre de produits et de services ..... Page 8

1.5 Gestion de l'Agence ..... Page 9

**2. Bilan de la situation au 1er avril 2004** ..... Page 11

2.1 Veille et balisage ..... Page 11

2.2 Bilan corporatif et administratif ..... Page 11

**3. Environnement d'affaires de l'Agence** ..... Page 13

**4. Orientations et objectifs stratégiques** ..... Page 15

Orientation 1 : Contribuer au développement économique et à la réduction des gaz à effet de serre en incitant la clientèle à mieux utiliser l'énergie ..... Page 15

Orientation 2 : Favoriser le développement de l'industrie de l'efficacité énergétique et appuyer son rayonnement ..... Page 18

Orientation 3 : Consolider la collaboration avec les milieux régionaux et locaux en vue de promouvoir l'efficacité énergétique ..... Page 19

Orientation 4 : Concevoir et offrir des produits et des services de qualité et consolider le savoir-faire de l'Agence ..... Page 20

**5. Plan d'action** ..... Page 22

105-06815/

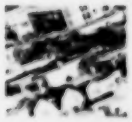

# SOMMAIRE

## ORGANISATION

En 1997, l'Assemblée nationale adoptait à l'unanimité la Loi sur l'Agence de l'efficacité énergétique (L.R.Q., c. A-7.001). En décembre de la même année, l'Agence commençait ses activités. Sa mission consiste, dans une perspective de développement durable, à assurer la promotion de l'efficacité énergétique pour toutes les sources d'énergie, dans tous les secteurs d'activité, au bénéfice de l'ensemble des régions du Québec.

La clientèle de l'Agence est variée et regroupe tous les utilisateurs d'énergie. Il peut s'agir autant du citoyen, du gestionnaire d'entreprise commerciale ou industrielle que de l'administrateur public. L'Agence leur offre une gamme diversifiée de produits et de services en proposant notamment des outils sur mesure en vue d'une meilleure utilisation de l'énergie.

L'Agence met à leur disposition du matériel et des outils d'information, de formation et d'éducation. Elle peut concevoir des interventions en matière d'efficacité énergétique pour des clientèles spécifiques. Elle apporte également son soutien à la mise en œuvre de projets de démonstration et d'études de faisabilité. L'Agence donne son avis au gouvernement sur les questions relatives à l'efficacité énergétique.

## ENVIRONNEMENT D'AFFAIRES

L'efficacité énergétique constitue un défi très important pour le Québec. Autant les individus que les dirigeants d'entreprises et d'institutions québécoises ont intérêt à utiliser moins d'énergie pour obtenir les services énergétiques désirés, et ce, dans une perspective économique et environnementale. À ce jour, l'analyse du potentiel d'économie d'énergie démontre que des mesures d'économie s'avèrent rentables, mais que plusieurs ne sont pas appliquées.

Avec l'enjeu des changements climatiques, l'efficacité énergétique fait l'objet d'un intérêt accru à l'échelle internationale puisqu'elle représente un moyen privilégié de réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES). Au Canada, le gouvernement fédéral et des provinces dégagent de nouveaux fonds pour promouvoir l'efficacité énergétique. Le cadre réglementaire actuel des monopoles de distribution d'énergie favorise par ailleurs au Québec un accroissement des sommes allouées aux programmes d'efficacité énergétique par rapport à la situation antérieure. Avec l'intensification des efforts de ces acteurs, la concertation des actions en efficacité énergétique devient un enjeu majeur au Québec et l'Agence est appelée à poursuivre et à appuyer davantage la synergie entre les partenaires et agents de promotion.

## ORIENTATIONS, OBJECTIFS STRATÉGIQUES ET PLAN D'ACTION

Pour réaliser sa mission, l'Agence s'est dotée d'orientations et d'objectifs à atteindre au cours de l'année 2004-2005. Pour y parvenir, l'Agence mise notamment sur l'effet multiplicateur de partenaires et d'agents de promotion et de livraison qui contribuent à ses activités et à la mise sur pied de ses interventions à la grandeur du Québec.

Les deux premières des quatre orientations de l'Agence visent à contribuer au développement économique du Québec. Dans cette optique, l'Agence continuera d'offrir à sa clientèle différents outils en vue de lui permettre de réduire ou d'optimiser sa consommation d'énergie. Ces produits et services concernent autant l'habitation neuve ou existante (Novoclimat, évaluation énergétique, logements des ménages à budget modeste) que le bâtiment institutionnel.

De plus, l'Agence privilégiera la poursuite des projets de démonstration en cours et la diffusion des plus concluants. Par ailleurs, l'Agence continuera d'intervenir en vue d'inciter les municipalités à entreprendre une démarche en efficacité énergétique. À cet effet, elle poursuivra notamment son intervention visant la réduction de la consommation d'énergie dans les arénas.

Un chantier important de l'Agence en 2004-2005 sera la préparation d'une politique d'efficacité énergétique pour le Québec. Le contexte ayant évolué considérablement depuis la création de l'Agence, il est opportun de s'assurer que les stratégies et actions des différents acteurs fournissent au total tous les outils appropriés ainsi que les meilleurs résultats possibles pour les consommateurs d'énergie.

Afin d'assurer à sa clientèle un service à la hauteur de ses attentes, l'Agence, accréditée ISO 9001, et son personnel entendent respecter rigoureusement la déclaration de services à la clientèle qu'ils ont adoptée. Le personnel, les partenaires, les agents de promotion et de livraison ainsi que les fournisseurs de l'Agence doivent faire équipe en vue d'offrir un service de qualité.

Au total, c'est une quarantaine d'interventions qui sont prévues au plan d'action de l'Agence afin d'améliorer la performance énergétique du Québec.

# AGENCE DE L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

## 1.1 HISTORIQUE DE L'ORGANISATION

En novembre 1996, en réponse au Débat public sur l'énergie, une nouvelle politique énergétique était rendue publique. Dans ses grandes orientations, cette politique proposait de mettre l'énergie au service des Québécois.

Cette priorité s'est traduite par l'adoption, en juin 1997, à l'Assemblée nationale de la Loi sur l'Agence de l'efficacité énergétique. En décembre de la même année, l'Agence commençait ses activités.

## 1.2 MISSION

L'Agence de l'efficacité énergétique a pour mission, dans une perspective de développement durable, d'assurer la promotion de l'efficacité énergétique pour toutes les sources d'énergie, dans tous les secteurs d'activité, au bénéfice de l'ensemble des régions du Québec.

En vue de remplir adéquatement sa mission, l'Agence utilise différents leviers d'intervention. L'appui financier et professionnel aux différents utilisateurs d'énergie en est un exemple. Ce soutien se concrétise par son programme de promotion de l'efficacité énergétique de même que son programme d'intervention auprès des ménages à budget modeste. La collaboration avec des organismes privés, institutionnels et communautaires permet également à l'Agence d'assurer la promotion de l'efficacité énergétique.

## 1.3 CLIENTÈLE

Les interventions de l'Agence s'adressent à une clientèle variée. Les besoins et les attentes sont souvent différents selon que l'on s'adresse, à titre d'exemple, au citoyen, au gestionnaire d'entreprise ou à un administrateur public. On peut répartir cette clientèle en cinq grandes catégories :

- Grand public - propriétaires et locataires, professeurs et intervenants, jeunes du primaire et du secondaire, élèves du post-secondaire, adultes en formation professionnelle et continue
- Commerciale - petites et moyennes entreprises (vente au détail), entreprises de services, immeubles de bureaux
- Industrielle - entreprises grandes consommatrices d'énergie, entreprises manufacturières, dont la petite et moyenne industrie
- Institutionnelle - réseau de la santé et des services sociaux, réseau de l'éducation, secteur public, secteur municipal, sociétés d'État
- Transport - automobilistes, conducteurs de véhicules lourds, gestionnaires de flottes, usagers du transport en commun et de d'autres moyens de déplacement

## 1.4 OFFRE DE PRODUITS ET DE SERVICES

L'Agence offre à sa clientèle une gamme diversifiée de produits et de services. Cette offre, reflet de son expertise, assure à sa clientèle des outils sur mesure en vue d'une meilleure utilisation de l'énergie. Elle répond à une stratégie en quatre volets : sensibiliser, démontrer, inciter, orienter. Au fil des années, les produits et services de l'Agence se sont précisés afin de répondre adéquatement au mandat prévu à sa loi constitutive. Les quatre produits et services de l'Agence se résument comme suit :

### *Sensibilisation*

- Production de divers outils et activités d'information, de formation et d'éducation concernant tous les aspects de l'efficacité énergétique, en fonction des clientèles et de leurs besoins : manuels de formation, publications, site Internet, centre de documentation, expositions, stands, conférences, congrès, produits multimédias, trousses d'intervention, etc.

- Diffusion de ces divers outils aux clientèles.

- Veille stratégique et activités prospectives.

- Appui à l'exportation :
  - Veille institutionnelle
  - Assistance technique et organisationnelle aux entreprises qui le requièrent et qui répondent aux priorités de l'Agence afin de les aider à accéder à des marchés prometteurs en efficacité énergétique.

### *Démonstration*

- Projets originaux réalisés in situ, en collaboration avec des clients et des partenaires, dans le but de démontrer les avantages d'une nouvelle technologie, d'une nouvelle approche ou d'une nouvelle application qui offrent un potentiel d'efficacité énergétique intéressant et qui sont reproductibles.

### *Incitation à la mise en œuvre*

- Conception, gestion, suivi et évaluation de plans d'action et d'outils d'intervention visant à réaliser des économies d'énergie, en collaboration avec divers partenaires et agents de promotion et de livraison pour atteindre les objectifs définis.

### *Avis et conseils*

- Commentaires ou avis formulés au gouvernement ou à certains organismes sur toute question relative à l'efficacité énergétique, incluant les lois, les règlements et les normes dans ce domaine.

- Propositions de modifications aux lois, règlements ou normes sous la responsabilité de l'Agence et mise en application.

## 1.4 OFFRE DE PRODUITS ET DE SERVICES

L'Agence offre à sa clientèle une gamme diversifiée de produits et de services. Cette offre, reflet de son expertise, assure à sa clientèle des outils sur mesure en vue d'une meilleure utilisation de l'énergie. Elle répond à une stratégie en quatre volets : sensibiliser, démontrer, inciter, orienter. Au fil des années, les produits et services de l'Agence se sont précisés afin de répondre adéquatement au mandat prévu à sa loi constitutive. Les quatre produits et services de l'Agence se résument comme suit :

### *Sensibilisation*

- Production de divers outils et activités d'information, de formation et d'éducation concernant tous les aspects de l'efficacité énergétique, en fonction des clientèles et de leurs besoins : manuels de formation, publications, site Internet, centre de documentation, expositions, stands, conférences, congrès, produits multimédias, trousses d'intervention, etc.

- Diffusion de ces divers outils aux clientèles.

- Veille stratégique et activités prospectives.

- Appui à l'exportation :
  - Veille institutionnelle
  - Assistance technique et organisationnelle aux entreprises qui le requièrent et qui répondent aux priorités de l'Agence afin de les aider à accéder à des marchés prometteurs en efficacité énergétique.

### *Démonstration*

- Projets originaux réalisés in situ, en collaboration avec des clients et des partenaires, dans le but de démontrer les avantages d'une nouvelle technologie, d'une nouvelle approche ou d'une nouvelle application qui offrent un potentiel d'efficacité énergétique intéressant et qui sont reproductibles.

### *Incitation à la mise en oeuvre*

- Conception, gestion, suivi et évaluation de plans d'action et d'outils d'intervention visant à réaliser des économies d'énergie, en collaboration avec divers partenaires et agents de promotion et de livraison pour atteindre les objectifs définis.

### *Avis et conseils*

- Commentaires ou avis formulés au gouvernement ou à certains organismes sur toute question relative à l'efficacité énergétique, incluant les lois, les règlements et les normes dans ce domaine.

- Propositions de modifications aux lois, règlements ou normes sous la responsabilité de l'Agence et mise en application.

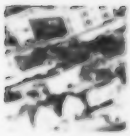

## 1.5 GESTION DE L'AGENCE

### 1.5.1 STRUCTURE

L'Agence est un organisme qui relève du ministre des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs. Un conseil d'administration, représentant les milieux intéressés par l'efficacité énergétique, établit les orientations de l'Agence. Il approuve son plan de développement, son budget, son rapport annuel, ses interventions et certains de ses projets.

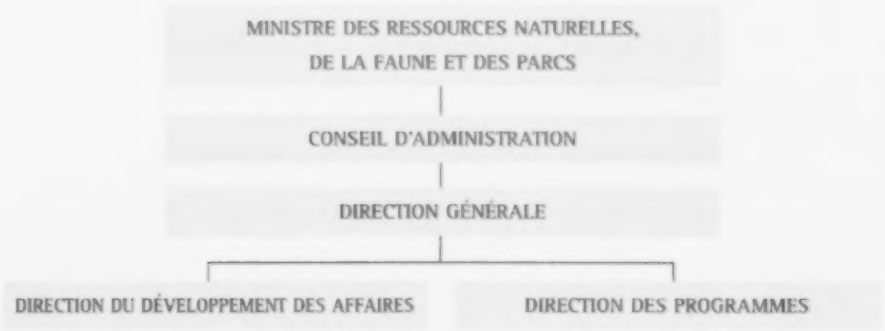


### 1.5.2 RÈGLES DE GESTION

**L'Agence adhère aux principes de gestion suivants :**

- bien faire la première fois, à chaque fois (ISO 9001) ;
- assurer un équilibre entre le faire et le faire faire notamment en favorisant un recours à des agents de livraison pour l'exécution du service d'évaluation énergétique et du programme d'intervention auprès des ménages à budget modeste ;
- rechercher l'effet de levier par le partenariat ;
- maintenir une veille technologique ;
- soutenir l'excellence professionnelle ;
- mesurer systématiquement les résultats.

**L'Agence a adopté une déclaration de services à la clientèle visant à fournir aux clients :**

- un accueil courtois et professionnel ;
- une offre de produits et services adaptés à leurs besoins ;
- la garantie, en toute confidentialité, d'un traitement équitable.

La déclaration prévoit notamment des objectifs précis relativement au traitement d'une demande d'un client. Tout client peut obtenir cette déclaration en communiquant avec l'Agence.

## 1.5.3 BUDGET

| | 2004-2005 | | |
|---|---|---|---|
| | AGENCE | PARTENAIRES | TOTAL |
| | 000 $ | | |
| **Mesures de sensibilisation** | | | |
| Information, documentation, promotion, appui régional, éducation | 739 | - | 739 |
| Appui à l'exportation | 129 | 225 | 354 |
| **Mesures de démonstration** | | | |
| Appui à des nouvelles technologies, approches et applications | 195 | - | 195 |
| **Mesures d'incitation à la mise en oeuvre** | | | |
| Novoclimat | 460 | 1 332 | 1 792 |
| Évaluation énergétique | 469 | 1 192 | 1 661 |
| Ménages à budget modeste | 139 | 567 | 706 |
| Institutionnel | 567 | 2 500 | 3 067 |
| Municipal | 336 | - | 336 |
| **Mesures d'avis et conseils** | | | |
| Avis et conseils (législation, réglementation) | 566 | - | 566 |
| **Total** | 3 600 | 5 816 | 9 416 |

Le budget 2004-2005 totalise 9,4 M$. Les contributions financières des partenaires poursuivent leur croissance, tant en termes absolus que relatifs, et ils représentent, à hauteur de 5,8 M$, plus de la moitié des revenus de l'Agence. Par ailleurs, à la suite de la commission parlementaire sur le plan stratégique d'Hydro-Québec en janvier 2004, la contribution financière de la Société à l'Agence sera triplée pour la période triennale débutant cette année. En 2004, Hydro-Québec versera environ 2 M$ de plus que prévu au budget initial de l'Agence, afin de financier principalement des interventions auprès des ménages à budget modeste.

## 1.5.4 RESSOURCES HUMAINES

Les ressources humaines de l'Agence représentent 36 postes à temps complet en 2004-2005, dont 30 postes permanents. Près de la moitié de l'effectif se consacre aux mesures d'incitation à la mise en œuvre, environ le quart aux mesures de sensibilisation, un peu plus de 20 % aux avis et conseils et près de 5 % aux mesures de démonstration.

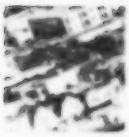

# BILAN DE LA SITUATION AU 1er AVRIL 2004

## 2.1 VEILLE ET BALISAGE

L'Agence réalise, sur une base continue, des activités générales et spécifiques de veille et de balisage de manière à orienter adéquatement ses actions. D'autres organismes reliés à l'efficacité énergétique font de même dans le cadre de leurs activités. Ainsi, le Centre canadien en efficacité énergétique a rendu publique en juin 2003 à Toronto sa quatrième évaluation annuelle des efforts des gouvernements du Canada afin d'améliorer l'utilisation de l'énergie. Comme l'année précédente, le Québec remporte, pour l'année 2002, la première place, ex aequo avec le Yukon. Le Québec est considéré par le Centre comme un leader en efficacité énergétique au Canada parce qu'il y alloue des ressources importantes en termes de programmes et de normes et que le cadre réglementaire qu'il a mis en place favorise aussi la réalisation d'économies d'énergie par l'intermédiaire des distributeurs. Le Centre souligne notamment que le travail exemplaire du Québec résulte des interventions ciblées de l'Agence de l'efficacité énergétique.

En se voyant allouer la cote « A », non seulement le Québec conserve-t-il la première place pour la deuxième année consécutive dans l'évaluation du Centre, mais il améliore sa cote pour une troisième année d'affilée (« B » en 1999, « B+ » en 2000, « A- » en 2001 et « A » en 2002).

## 2.2 BILAN CORPORATIF ET ADMINISTRATIF : FAITS SAILLANTS

- Accélération des interventions résidentielles avec l'appui d'Hydro-Québec, de Gaz Métro et de l'Office de l'efficacité énergétique
- Lancement du premier projet domiciliaire unifamilial Novoclimat et du premier projet d'immeuble à logements en condominium Novoclimat au Québec
- Retombées à l'échelle nord-américaine des résultats d'un projet de démonstration en efficacité énergétique, dans le domaine du transport, ayant été appuyé par l'Agence (Novacab)
- Réalisation de la Semaine de l'efficacité énergétique en concertation avec les partenaires de l'Agence
- Lancement de la 3e édition du concours « Défi de l'EURE »
- Élaboration d'une démarche visant l'amélioration de 20 % de l'efficacité énergétique du parc automobile du gouvernement
- Entente avec la Ville de Lévis pour la réalisation d'investissements importants en efficacité énergétique
- Augmentation des contributions financières des partenaires
- Ajustements des priorités corporatives en cours d'année selon le contexte budgétaire : ralentissement de l'aide aux projets de démonstration et des fonds alloués aux ententes de collaboration avec des agents de promotion
- Confirmation de l'accréditation ISO 9001

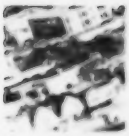

# ENVIRONNEMENT D'AFFAIRES DE L'AGENCE

L'Agence agit en amont des travaux en efficacité énergétique réalisés par les consommateurs, par des interventions de sensibilisation, de démonstration et d'aide à la décision. Elle remplit aussi un rôle exclusif en matière de réglementation. Les distributeurs d'énergie et l'Office de l'efficacité énergétique offrent notamment une aide financière pour la réalisation de travaux.

L'efficacité énergétique constitue un défi important pour le Québec. Autant les individus que les dirigeants d'entreprises et d'institutions québécoises ont intérêt à utiliser moins d'énergie pour obtenir les services énergétiques désirés, et ce, dans une perspective économique ou environnementale.

*Développement accéléré*

Avec l'enjeu des changements climatiques, le contexte de l'efficacité énergétique a évolué considérablement au cours des dernières années. L'énergie est la principale source d'émission de gaz à effet de serre (GES). Les solutions privilégiées à la réduction des GES sont aussi reliées à l'énergie, et notamment à l'efficacité énergétique. Ainsi, les appuis aux investissements en efficacité énergétique sont à la hausse à l'échelle internationale. Le gouvernement du Canada a annoncé à l'été 2003 une enveloppe additionnelle de 1 milliard de dollars dans le cadre de la mise en œuvre du Protocole de Kyoto, dont une part importante sera dédiée à la promotion de l'efficacité énergétique.

Le cadre réglementaire québécois des monopoles de distribution d'énergie, qui a été modifié au cours des dernières années, favorise aussi une accélération des investissements dans les programmes d'efficacité énergétique. En plus des plans globaux annuels en efficacité énergétique de Gaz Métro, du Fonds en efficacité énergétique et de Gazifère, Hydro-Québec a déposé son plan 2003-2006 à la Régie de l'énergie, qui l'a approuvé en juin 2003.

Avec l'intensification des efforts financiers de plusieurs acteurs, la concertation des actions en efficacité énergétique devient un enjeu majeur au Québec et l'Agence est appelée à poursuivre et à appuyer davantage la synergie entre les partenaires, les agents de promotion et les consommateurs d'énergie, d'autant plus qu'il est reconnu que les programmes d'efficacité énergétique les plus performants ont pour trait commun de reposer sur de nombreux partenariats[1]. Ce nouveau contexte met à l'ordre du jour l'élaboration d'une nouvelle politique en efficacité énergétique.

Le contexte de la relance de la construction de centrales de production d'électricité, des investissements en exploration gazière et pétrolière de même que des hausses des tarifs d'Hydro-Québec favorise aussi un intérêt accru envers différentes facettes du domaine de l'énergie, notamment l'efficacité énergétique.

[1] *American Council for an Energy-Efficient Economy, America's Best : Profiles of America's Leading Energy Efficiency Programs, page 8, mars 2003*

# ENVIRONNEMENT D'AFFAIRES DE L'AGENCE

L'Agence agit en amont des travaux en efficacité énergétique réalisés par les consommateurs, par des interventions de sensibilisation, de démonstration et d'aide à la décision. Elle remplit aussi un rôle exclusif en matière de réglementation. Les distributeurs d'énergie et l'Office de l'efficacité énergétique offrent notamment une aide financière pour la réalisation de travaux.

L'efficacité énergétique constitue un défi important pour le Québec. Autant les individus que les dirigeants d'entreprises et d'institutions québécoises ont intérêt à utiliser moins d'énergie pour obtenir les services énergétiques désirés, et ce, dans une perspective économique ou environnementale.

*Développement accéléré*

Avec l'enjeu des changements climatiques, le contexte de l'efficacité énergétique a évolué considérablement au cours des dernières années. L'énergie est la principale source d'émission de gaz à effet de serre (GES). Les solutions privilégiées à la réduction des GES sont aussi reliées à l'énergie, et notamment à l'efficacité énergétique. Ainsi, les appuis aux investissements en efficacité énergétique sont à la hausse à l'échelle internationale. Le gouvernement du Canada a annoncé à l'été 2003 une enveloppe additionnelle de 1 milliard de dollars dans le cadre de la mise en œuvre du Protocole de Kyoto, dont une part importante sera dédiée à la promotion de l'efficacité énergétique.

Le cadre réglementaire québécois des monopoles de distribution d'énergie, qui a été modifié au cours des dernières années, favorise aussi une accélération des investissements dans les programmes d'efficacité énergétique. En plus des plans globaux annuels en efficacité énergétique de Gaz Métro, du Fonds en efficacité énergétique et de Gazifère, Hydro-Québec a déposé son plan 2003-2006 à la Régie de l'énergie, qui l'a approuvé en juin 2003.

Avec l'intensification des efforts financiers de plusieurs acteurs, la concertation des actions en efficacité énergétique devient un enjeu majeur au Québec et l'Agence est appelée à poursuivre et à appuyer davantage la synergie entre les partenaires, les agents de promotion et les consommateurs d'énergie, d'autant plus qu'il est reconnu que les programmes d'efficacité énergétique les plus performants ont pour trait commun de reposer sur de nombreux partenariats[1]. Ce nouveau contexte met à l'ordre du jour l'élaboration d'une nouvelle politique en efficacité énergétique.

Le contexte de la relance de la construction de centrales de production d'électricité, des investissements en exploration gazière et pétrolière de même que des hausses des tarifs d'Hydro-Québec favorise aussi un intérêt accru envers différentes facettes du domaine de l'énergie, notamment l'efficacité énergétique.

[1] *American Council for an Energy-Efficient Economy, America's Best : Profiles of America's Leading Energy Efficiency Programs, page 8, mars 2003.*

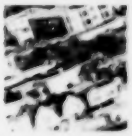

# ORIENTATIONS ET OBJECTIFS STRATÉGIQUES

**Orientation 1**

## CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET À LA RÉDUCTION DES GAZ À EFFET DE SERRE EN INCITANT LA CLIENTÈLE À MIEUX UTILISER L'ÉNERGIE

L'Agence de l'efficacité énergétique, à titre de guichet unique pour tout ce qui concerne l'efficacité énergétique au sein de l'administration gouvernementale, participe à l'élaboration de la stratégie québécoise de mise en œuvre du Protocole de Kyoto au Québec et contribuera à sa réalisation une fois qu'elle aura été approuvée par le gouvernement.

L'Agence travaille étroitement avec les monopoles de distribution d'énergie et l'Office de l'efficacité énergétique afin de favoriser la synergie des actions, au bénéfice du consommateur d'énergie.

**1er objectif**

**Améliorer la performance énergétique des habitations, des bâtiments, des procédés et des équipements, incluant les flottes de véhicules**

### LES BÂTIMENTS INSTITUTIONNELS ET MUNICIPAUX

Une priorité sera accordée au secteur institutionnel tout en incitant les gestionnaires à utiliser davantage les ressources du secteur privé (entreprises de services éconergétiques).

L'objectif de l'Agence est d'amener les gestionnaires d'établissements publics à réduire leur facture énergétique et leur permettre ainsi de réinvestir ces sommes dans leur mission première (les soins de santé, l'enseignement, ...). Ainsi, l'amélioration du parc immobilier institutionnel se concrétisera par l'intermédiaire des interventions de l'Agence qui appuie les gestionnaires d'établissements dans leur démarche en efficacité énergétique. L'Agence veut ainsi donner aux administrateurs publics les outils nécessaires afin de faciliter la prise de décision en matière de planification de projets d'immobilisation. Les efforts seront accentués auprès des gestionnaires d'établissements ayant en main des études afin de les inciter à mettre en place les mesures d'économies d'énergie qui y sont recommandées. L'Agence pourra assister les gestionnaires lors de démarches en vue de demandes de financement auprès d'organismes disposant de fonds pour l'implantation de ces mesures.

L'Agence continuera à travailler de concert avec les deux principaux ministères concernés, soit celui de la Santé et des Services sociaux et celui de l'Éducation, ainsi qu'avec la Société immobilière du Québec. L'Agence poursuivra les discussions afin d'établir un cadre d'intervention et un plan d'action conjoint avec le réseau de la Santé et des Services sociaux, dans la même veine que celui déjà convenu dans le réseau de l'Éducation.

L'Agence poursuivra au cours des prochaines années des démarches personnalisées auprès des équipes responsables des ressources matérielles des institutions.

Par ailleurs, l'Agence travaille étroitement avec les municipalités démontrant un intérêt tangible à investir dans la mise en place de mesures éconergétiques. Tout comme pour les réseaux de la santé, des services sociaux et de l'éducation, l'Agence accompagnera les municipalités dans leur démarche de recherche de financement pour la concrétisation des mesures recommandées. Cette offre de services se fera en collaboration avec des organismes qui sont en contact avec des représentants du secteur municipal.

## L'HABITATION

Sachant que plus de 60 % de la facture d'énergie est reliée au chauffage, l'Agence offre au consommateur des outils afin de s'assurer ou d'améliorer la performance de son habitation. Le fait d'assumer une facture d'énergie trop élevée réduit le revenu disponible des ménages. Les sommes ainsi économisées pourraient servir à d'autres priorités des citoyens.

Un des premiers outils développés par l'Agence vise le marché de l'habitation neuve. L'Agence y est active depuis 1999 avec son concept de maison neuve Novoclimat^MC. En vue de faire de Novoclimat un standard dans l'industrie, l'Agence préconise la formation des membres de l'industrie dont les concepteurs, les entrepreneurs généraux et les spécialistes en ventilation. L'Agence entend accroître la participation promotionnelle et financière d'organismes et d'associations pour la promotion du concept Novoclimat auprès de l'industrie et du consommateur. Depuis l'automne 2003, une option R-2000 est disponible, permettant aux entrepreneurs d'offrir des normes plus performantes à leurs clients.

Toujours dans un souci de contribuer au développement d'une industrie de la construction davantage soucieuse de l'efficacité énergétique, l'Agence continuera ses efforts de sensibilisation auprès des principaux acteurs du milieu de l'habitation. On pense notamment aux fabricants de maisons usinées, aux fournisseurs de produits et de matériaux de même qu'aux professeurs en technique de bâtiment et en architecture. L'Agence portera une attention particulière aux logements sociaux.

Dans le but d'améliorer la performance des habitations existantes, l'Agence continuera d'offrir le service d'évaluation énergétique aux consommateurs. Afin d'accroître le nombre de propriétaires qui tiendront compte de l'efficacité énergétique au moment le plus opportun, l'Agence ciblera davantage les gens engagés dans des projets de rénovation. Des conférences et des fiches techniques seront offertes par l'Agence, de même qu'un cours visant les entrepreneurs en rénovation. Le diagnostic personnalisé offert par Hydro-Québec sera un outil utilisé par l'Agence pour déceler un intérêt potentiel envers une évaluation énergétique, qui pourrait se traduire ultérieurement en travaux appuyés financièrement par l'OEÉ.

Les ententes de collaboration avec des fournisseurs d'énergie permettront d'augmenter la promotion du service et le nombre d'évaluations à l'extérieur des grands centres urbains.

## LES PROCÉDÉS, LES ÉQUIPEMENTS ET LES FLOTTES DE VÉHICULES

L'Agence veut accroître les activités reliées à l'efficacité énergétique dans le domaine du transport. La réduction des GES passe en bonne partie par une amélioration de l'efficacité énergétique en transport.

Une nouvelle mesure initiée par l'Agence sera en vigueur au cours de 2004-2005 : l'amélioration d'ici 2010 de 20 % de l'efficacité énergétique du parc automobile du gouvernement. En 2001-2002, le parc comptait 6 434 véhicules et consommait 36,6 millions de litres de carburant, pour des dépenses de 21,4 M$, à 58,5 cents/litre.

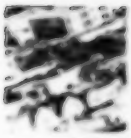

L'Agence déterminera des moyens d'intervention en transport et suscitera l'adhésion de collaborateurs à une stratégie. Elle réalisera un guide de bonnes pratiques énergétiques et environnementales dans le transport. Elle initiera un plan de formation des gestionnaires dans le cadre de la réduction de 20 % de la consommation de carburant et des émissions de GES dans le transport gouvernemental. Elle développera avec le ministère de l'Environnement un outil de comptabilisation des émissions de GES provenant des véhicules loués par le gouvernement. Elle évaluera aussi l'opportunité d'un projet pilote avec le ministère de l'Environnement et la Sûreté du Québec visant à établir une cible de réduction et des solutions afin de réduire les émissions de GES de la flotte de véhicules de la Sûreté du Québec.

**2e objectif** Inciter à la modification des habitudes de consommation énergétique

Le plan d'action en vue de modifier les habitudes de consommation énergétique repose principalement sur l'information et la sensibilisation. À ce titre, l'Agence rend disponible à la clientèle du matériel et des outils d'information fiables et documentés. Elle participe également à diverses activités promotionnelles en vue de rejoindre directement les consommateurs, notamment des salons, des congrès et des journées thématiques.

En consolidant les collaborations existantes et en développant d'autres alliances stratégiques, l'Agence vise à rejoindre un plus grand bassin de consommateurs.

La Semaine de l'efficacité énergétique, qui se tiendra du 1er au 5 novembre 2004, les ateliers d'information et les conférences thématiques organisées par les forums, auxquels collaborent fréquemment les distributeurs d'énergie, en sont des exemples.

Par ailleurs, les ménages à budget modeste bénéficient des interventions de l'Agence. Il importe d'offrir à cette clientèle des moyens peu coûteux pour réduire leur facture d'énergie. C'est dans cette optique que l'Agence avait mis en place son intervention auprès de la clientèle à budget modeste. L'Agence poursuivra, avec l'appui d'organismes communautaires de différentes régions du Québec et des distributeurs d'énergie, ses interventions en offrant des conseils personnalisés et en réalisant des travaux mineurs d'isolation à leur logement.

L'Agence accorde également une grande importance à l'éducation des jeunes à une utilisation rationnelle de l'énergie. Cette sensibilisation des jeunes a un impact à moyen et long terme ; en effet, ceux-ci ont une influence significative auprès des utilisateurs d'énergie que sont leurs parents et les adultes qui les côtoient. L'Agence souhaite entraîner de nouveaux établissements d'enseignement dans le développement et l'utilisation d'outils reliés à l'éducation à l'utilisation rationnelle de l'énergie.

En plus de sa présence à des activités promotionnelles, l'Agence poursuivra la production de ses publications à caractère technique et informatif, de même que des articles scientifiques et de vulgarisation. Elle produira de nouvelles fiches pour de clientèles spécifiques afin de diffuser et mettre davantage en valeur les connaissances spécialisées de l'Agence. Elle assurera une présence plus soutenue dans les médias. Son site Internet continuera à être actualisé. L'Agence veut faire connaître davantage ses actions auprès de toutes les clientèles et leur offrir des solutions adaptées à leurs besoins, en vue de mieux utiliser l'énergie. Sa stratégie de communication lui permettra de concrétiser de nouveau ses intentions. L'Agence assurera aussi une diffusion plus large de son plan de développement auprès de ses partenaires et agents de promotion et de livraison.

**Orientation 2** FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DE L'INDUSTRIE DE L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE ET APPUYER SON RAYONNEMENT

**1er objectif** Soutenir la recherche, le développement et la démonstration de produits, de technologies, de procédés et d'équipements performants sur le plan énergétique

## LA RECHERCHE, LE DÉVELOPPEMENT ET LA DÉMONSTRATION

Les activités de recherche, de développement et de démonstration constituent, à moyen terme, une source importante de gains en efficacité énergétique. Elles sont souvent l'élément déclencheur afin d'inciter les consommateurs, les dirigeants d'entreprises et les administrateurs publics à investir dans l'amélioration de la performance énergétique de leurs actifs.

Grâce à son programme de promotion de l'efficacité énergétique, l'Agence supporte, chaque année, différents projets de nature technique. Ainsi, elle poursuivra les projets en cours dans les différents secteurs d'activité.

Ses relations d'affaires avec le Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies lui permettent de poursuivre certaines de ses activités de recherche et de prospective.

**2e objectif** Diffuser et renforcer l'expertise québécoise en efficacité énergétique sur les marchés étrangers

## L'APPUI À L'EXPORTATION

L'Agence entend ajuster l'offre de services pour les activités hors Québec en axant davantage sur la veille institutionnelle, tout en limitant l'appui à l'exportation aux seules institutions et entreprises qui le requièrent et qui répondent à ses priorités. Elle apportera une expertise d'appoint si un besoin se manifeste et si l'appui désiré correspond aux priorités gouvernementales en matière de commerce extérieur.

L'Agence continuera à réaliser le projet de stratégie d'atténuation des émissions de gaz à effet de serre (SAGES) en Tunisie.

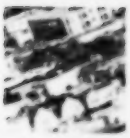

**Orientation 3** CONSOLIDER LA COLLABORATION AVEC LES MILIEUX RÉGIONAUX ET LOCAUX EN VUE DE PROMOUVOIR L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

**1er objectif** Soutenir les initiatives régionales et locales en faveur de l'efficacité énergétique

Bien que l'Agence s'associe à plusieurs initiatives nationales, elle respecte les particularités régionales en matière de consommation énergétique. À cet égard, grâce à ses interventions de démonstration, elle soutient des projets et contribue à des activités initiées par des organismes régionaux qui rejoignent différentes clientèles. Par ces collaborations, l'Agence souhaite transférer ses connaissances et l'expertise québécoise en efficacité énergétique auprès d'un plus vaste marché.

**2e objectif** Accentuer les efforts de sensibilisation auprès de la clientèle municipale

La clientèle municipale demeure une des cibles prioritaires de l'Agence pour l'année en cours. Dans le cadre de l'entrée en vigueur du nouveau Règlement sur la qualité de l'eau potable, plusieurs municipalités devront modifier les installations de traitement de l'eau potable afin de se conformer aux nouvelles normes du ministère de l'Environnement. L'Agence de l'efficacité énergétique compte profiter de la modernisation nécessaire des installations d'eau potable pour promouvoir l'efficacité énergétique auprès des municipalités lors de l'acquisition d'équipements ou de l'adoption de nouvelles techniques de traitement. Des études ont démontré que le potentiel d'efficacité énergétique dans le traitement de l'eau potable se situe entre 8 % et 25 %. Cela représente autant de réduction de la facture. Le plus grand potentiel de baisse de la consommation se situe dans la meilleure gestion énergétique de l'eau et du procédé à l'usine de filtration. L'Agence compte produire de la documentation technique.

L'Agence poursuivra par ailleurs sa démarche d'intervention dans les arénas en collaboration avec l'Association des arénas du Québec.

**Orientation 4** CONCEVOIR ET OFFRIR DES PRODUITS ET DES SERVICES DE QUALITÉ ET CONSOLIDER LE SAVOIR-FAIRE DE L'AGENCE

**1er objectif** Poursuivre l'acquisition de connaissances relatives à l'efficacité énergétique, faciliter leur utilisation et actualiser le cadre légal

Il est important pour la direction de l'Agence et son personnel de se doter d'outils lui permettant d'être à l'affût des nouveautés et à la fine pointe des technologies. La formation continue des ressources de l'Agence est une priorité.

Dans le but de mieux illustrer les bénéfices de l'efficacité énergétique, l'Agence continuera de mesurer les économies des interventions auprès des ménages à budget modeste. Concernant les interventions dans le secteur institutionnel, l'Agence assurera un suivi systématique des travaux réalisés suite aux études de faisabilité ainsi que des économies qui en ont résulté. L'Agence continuera de produire le bilan institutionnel, lequel servira à la production d'un bilan énergétique détaillé par établissement.

L'Agence amorcera une réflexion sur une politique de l'efficacité énergétique concernant l'ensemble des secteurs d'intervention ainsi que des acteurs au Québec.

Afin d'identifier des sources possibles d'amélioration, l'Agence entend compléter la structuration de la veille à l'égard de l'efficacité énergétique, puis entreprendre un balisage, notamment sur certains aspects de ces résultats.

Une attention particulière sera portée à l'aspect fiscal des investissements en efficacité énergétique, dans la perspective de favoriser davantage les économies d'énergie dans les secteurs commercial, industriel et des transports. L'Agence mettra en valeur auprès des entreprises les leviers fiscaux actuellement disponibles et examinera les possibilités offertes dans les autres pays afin de proposer au gouvernement, le cas échéant, des mesures opportunes.

L'Agence va accroître ses activités en matière de projets de législation et de réglementation de la compétence du Québec reliés à l'efficacité énergétique. L'Agence a notamment pour mission de donner son avis au gouvernement sur les mesures législatives et réglementaires en efficacité énergétique et elle y a consacré peu de ressources depuis sa création.

L'Agence entend échanger activement avec la Régie du bâtiment du Québec afin d'évaluer la portée de la Loi sur l'économie d'énergie dans le bâtiment et de formuler des recommandations lors du processus de révision législative et réglementaire. L'Agence dirigera un groupe de travail afin de revoir la réglementation en matière d'efficacité énergétique de l'habitation et du bâtiment.

L'Agence entend soumettre une proposition afin que soient dorénavant intégrées des caractéristiques éconergétiques lors de la conception de nouveaux bâtiments gouvernementaux ou lors de rénovations majeures, conduisant ainsi à une réduction d'au moins 25% de la consommation d'énergie comparativement aux normes du Code modèle national de l'énergie pour les bâtiments.

L'Agence continuera de suivre les développements reliés au règlement sur l'efficacité énergétique des équipements fonctionnant à l'électricité et aux hydrocarbures, notamment en participant aux travaux du gouvernement fédéral. Ce règlement, qui vise l'amélioration de certains équipements, pourrait être modifié sous l'angle de l'opportunité d'accroître le nombre de types d'appareils assujettis.

**2e objectif** Renforcer les façons de faire et l'expertise du personnel de l'Agence

L'Agence procédera, sur une base continue, à l'évaluation du système qualité mis en place dans le cadre de sa certification ISO 9001.

# PLAN D'ACTION

**Orientation 1** Contribuer au développement économique et à la réduction des émissions de gaz à effet de serre en incitant la clientèle à mieux utiliser l'énergie

**Objectif 1.1** Améliorer la performance énergétique des bâtiments, des habitations, des procédés et des équipements, incluant les flottes de véhicules

| Action | Secteurs visés | | | | | | Indicateurs et cibles |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Grand public | Commercial | Institutionnel | Municipal | Industriel | Transport | |
| • Promouvoir les interventions dans le secteur institutionnel (réseaux de l'éducation, de la santé et des services sociaux et sociétés d'État). | | | ✔ | | | | • Mise en œuvre des cadres d'intervention avec les réseaux, les associations et les organismes affiliés. |
| • Assurer la mise en œuvre de mesures d'efficacité énergétique par : | | | ✔ | | | | • Études de 300 bâtiments en 2004-2005 et 1 100 bâtiments sur trois ans. |
| - le suivi des études de faisabilité réalisées dans le cadre des interventions auprès des réseaux de la santé, des services sociaux et de l'éducation et des sociétés d'État; | | | ✔ | | | | |
| - des **démarches personnalisées** auprès des grands consommateurs d'énergie du secteur institutionnel; | | | ✔ | | | | |
| - des **rencontres de groupes** auprès des autres gestionnaires de bâtiments institutionnels. | | | ✔ | | | | |
| • Accompagner les municipalités dans une démarche globale en efficacité énergétique. | | | | ✔ | | ✔ | • Réalisation de 15 études de faisabilité. |
| • Offrir un support technique accru dans le but de convaincre et supporter les décideurs à implanter les mesures. | | | | ✔ | | | |

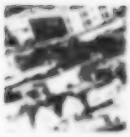

**Objectif 1.1**

| Action | Secteurs visés | | | | | | Indicateurs et cibles |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Grand public | Commercial | Institutionnel | Municipal | Industriel | Transport | |
| • Promouvoir le concept Novoclimat. | ✔ | | | | | | • 450 maisons certifiées, pour une économie annuelle récurrente d'énergie de 2,8 GWh équivalent, pour un total de 8,5 GWh équivalent sur trois ans.<br>• 8 nouveaux membres Sélect, dont 3 nouvelles entreprises de maisons usinées membres du groupe sélect Novoclimat.<br>• Élaboration de nouvelles normes de performance énergétique pour les habitations multifamiliales. 1 000 logements certifiés ; pour une économie annuelle récurrente d'énergie de 2,6 GWh équivalent, formation dispensée aux professeurs de 3 commissions scolaires et 2 collèges.<br>• Formation de 50 nouveaux intervenants de l'industrie, notamment des entrepreneurs des concepteurs et des inspecteurs. |
| • Promouvoir l'évaluation énergétique auprès des propriétaires d'habitations existantes. | ✔ | | | | | | • 2004-2005 4 500 habitations inspectées 10,7 GWh équivalent.<br>• 2005-2006 7 000 habitations inspectées 16,6 GWh équivalent.<br>• 2006-2007 10 000 habitations inspectées 23,7 GWh équivalent.<br>• Soit 51 GWh équivalent au 31 mars 2007.<br>• Mise en œuvre d'une activité de formation pour les entrepreneurs en rénovation résidentielle. |

**Objectif 1.1**

| Action | Secteurs visés | | | | | | Indicateurs et cibles |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Grand public | Commercial | Institutionnel | Municipal | Industriel | Transport | |
| • Interventions dans les arénas. | | | | ✔ | | | 2004-2005 5 arénas<br>• Économie d'énergie<br>2004-2005<br>3,1 GWh éq. |
| • Favoriser davantage le soutien professionnel et financier à des initiatives pouvant bénéficier aux secteurs commercial, industriel et des transports. | | ✔ | | | ✔ | ✔ | • Évaluer l'opportunité d'un projet pilote avec le ministère de l'Environnement et la Sûreté du Québec visant à établir une cible de réduction et des solutions afin de réduire les émissions de GES de la flotte de véhicules de la Sûreté du Québec. |
| • Déterminer des moyens d'intervention en transport et susciter l'adhésion de partenaires | | | | | | ✔ | • Élaborer une stratégie de promotion de l'efficacité énergétique dans le transport. |
| **Objectif 1.2** Inciter à la modification des habitudes de consommation énergétique | | | | | | | |
| • Promouvoir l'intervention auprès des ménages à budget modeste. | ✔ | | | | | | • 2000 visites par année pour une économie annuelle de 2,0 GWh éq., soit 4,7 GWh éq. pour les trois ans du plan compte tenu de l'effritement. |
| • Mise en œuvre de la démarche visant l'amélioration de 20 % de l'efficacité énergétique du parc automobile du gouvernement. | | | ✔ | | | ✔ | • Produire un bilan des résultats obtenus en termes d'économies d'énergie et de réduction des émissions de gaz à effet de serre une fois que la directive aura été adoptée et mise en œuvre. Économie annuelle visée de 7,3 millions de litres de carburant (77,3 GWh éq.).<br>• Réalisation d'un guide de bonnes pratiques énergétiques et environnementales dans le transport.<br>• Formation des gestionnaires. |
| • Élaborer et mettre en œuvre un plan de communication intégré et des plans sectoriels. | ✔ | ✔ | ✔ | ✔ | ✔ | ✔ | • Assurer la mise en œuvre du plan intégré et des plans sectoriels.<br>• 4 articles publiés dans des revues spécialisées.<br>• 4 présentations lors de congrès et de colloques.<br>• Meilleur positionnement de l'efficacité énergétique auprès des partenaires et agents de promotion et de livraison. |

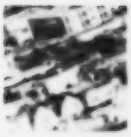

**Objectif 1.2**

| Action | Secteurs visés | | | | | | Indicateurs et cibles |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Grand public | Commercial | Institutionnel | Municipal | Industriel | Transport | |
| • Convenir d'actions concertées avec des regroupements sectoriels (réseaux, associations, etc.) en vue d'obtenir des effets multiplicateurs. | ✔ | ✔ | ✔ | ✔ | ✔ | ✔ | • Semaine de l'efficacité énergétique (du 1er au 5 novembre 2004).<br>• Inciter 50 nouveaux établissements à adhérer au réseau des écoles vertes Brundtland (EVB).<br>• Développer 3 nouvelles activités pédagogiques.<br>• Lancer la version 04-05 du concours défi de l'Éducation à l'utilisation rationnelle de l'énergie (EURE). |
| • Diffuser et mettre en valeur les connaissances spécialisées de l'Agence. | ✔ | ✔ | ✔ | ✔ | ✔ | ✔ | • Produire 5 nouvelles fiches sectorielles de promotion de l'efficacité énergétique. |
| • Diffuser les résultats des projets de démonstration complétés et concluants et accroître le nombre d'entreprises qui adoptent les mesures dans les secteurs identifiés. | ✔ | ✔ | ✔ | ✔ | ✔ | ✔ | • Production de 5 fiches techniques. |

**Orientation 2** Favoriser le développement de l'industrie de l'efficacité énergétique et appuyer son rayonnement

**Objectif 2.1** Soutenir la recherche, le développement et la démonstration de produits, de technologies, de procédés et d'équipements performants sur le plan énergétique

| Action | Secteurs visés | | | | | | Indicateurs et cibles |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Grand public | Commercial | Institutionnel | Municipal | Industriel | Transport | |
| • Poursuivre, et finaliser le cas échéant, les projets de recherche, de développement et de démonstration | | | | | | | |
| - Nouvelles mesures d'efficacité énergétique dans les arénas | | | | ✔ | | | • Économies d'énergie récurrentes de l'ordre de 35 % par rapport à un aréna conventionnel. |
| - Système de gestion de l'énergie pour le secteur hôtelier | | ✔ | | | | | • Réduction de 15 à 20 % de la facture d'énergie. |
| - Outil favorisant l'économie de carburant dans le camionnage | | | | | | ✔ | • Économie de 10%. |
| - Système de mousse isolante pour des serres | | ✔ | | | | | • Économie de chauffage de 40 à 60 %. |
| - Tuiles chauffantes électriques à haute inertie thermique | | ✔ | ✔ | | | | • Économie d'énergie de 10 %. |
| - Chaudière haute efficacité à condensation | | ✔ | ✔ | ✔ | ✔ | | • Réduction de 35 % de la facture d'énergie. |
| - Système de contrôle climatique pour bâtiment commercial | | ✔ | | | | | • Réduction de 50 % de la consommation globale d'énergie pour la ventilation et l'eau chaude sanitaire ou 55 000 kWh par habitation multilocative de 12 unités. |
| - Télégestion | | ✔ | ✔ | ✔ | | | • Économie de 20 %. |
| - Système expert pour purgeurs – réseaux de vapeur | | ✔ | ✔ | ✔ | ✔ | | • Économie de 3 % de l'énergie thermique. |
| - Broyage primaire | | | | | ✔ | | • Économie de 10 %. |
| - Système d'optimisation énergétique de sécheurs et bouilloires | | ✔ | ✔ | ✔ | ✔ | | • Réduction de 2 % de la consommation d'énergie pour la production de vapeur, soit environ 280 000 $/an/équipement. |
| - Rideau d'air innovateur pour porte de garage | | ✔ | ✔ | ✔ | ✔ | | • Économie de 400 $ à 1 200 $ par porte |
| - Évaporateur à sirop d'érable. | | ✔ | | | | | • Économie d'énergie de 20 à 25 % |

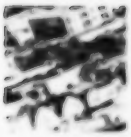

**Objectif 2.1**

| Action | Secteurs visés | | | | | | Indicateurs et cibles |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Grand public | Commercial | Institutionnel | Municipal | Industriel | Transport | |
| • Nouvelle technologie en réfrigération pour les marchés d'alimentation. | | ✔ | | | | | • Réduction de 40 % des coûts de réfrigération. |
| • Initier les jeunes à des activités de recherche et développement et consolider la collaboration avec des acteurs privés et publics. | ✔ | | | | | | • Remise de prix ou bourses à des élèves du primaire, secondaire et post-secondaire. |

**Objectif 2.2** Diffuser et renforcer l'expertise québécoise en efficacité énergétique sur les marchés étrangers

| | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| • Poursuivre le projet SAGES, qui a obtenu un financement de l'Agence canadienne de développement international (ACDI), et la réalisation des engagements résultant d'ententes. | | ✔ | ✔ | | ✔ | | • Compléter les travaux d'élaboration de la stratégie d'atténuation des gaz à effet de serre (SAGES) en Tunisie d'ici le 31 mars 2005. |

**Orientation 3** Consolider la collaboration avec les milieux régionaux et locaux en vue de promouvoir l'efficacité énergétique

**Objectif 3.1** Soutenir des initiatives régionales et locales en faveur de l'efficacité énergétique

| Action | Secteurs visés | | | | | | Indicateurs et cibles |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Grand public | Commercial | Institutionnel | Municipal | Industriel | Transport | |
| • Collaborer avec des organismes en vue d'une promotion plus ciblée et qui répond aux attentes de la clientèle visée. | ✔ | ✔ | ✔ | ✔ | ✔ | ✔ | • Réalisation d'au moins 12 activités d'information dans les régions du Québec. |

**Objectif 3.2** Accentuer les efforts de sensibilisation auprès de la clientèle municipale

| | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| • Estimer et concrétiser, le cas échéant, les économies potentielles dans le secteur de l'eau (pompage, filtration, épuration, etc.) et offrir la formation. | | | | ✔ | | | • Mise à jour du potentiel d'économies. |

**Orientation 4** Concevoir et offrir des produits et des services de qualité et consolider le savoir-faire de l'Agence

**Objectif 4.1** Poursuivre l'acquisition de connaissance relative à l'efficacité énergétique, faciliter son utilisation et actualiser le cadre légal

| Action | Secteurs visés | | | | | | Indicateurs et cibles |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Grand public | Commercial | Institutionnel | Municipal | Industriel | Transport | |
| • Poursuivre les travaux sur la Loi sur l'économie d'énergie dans les bâtiments. | ✔ | ✔ | ✔ | | | | • Rapport d'étapes : décembre 2004. |
| • Revoir le règlement d'appareils fonctionnant à l'électricité et aux hydrocarbures. | | ✔ | | | | | • Finaliser les démarches de modification réglementaire. |
| • Amorcer l'élaboration d'une politique en efficacité énergétique pour le Québec. | ✔ | ✔ | ✔ | ✔ | ✔ | ✔ | • Proposer un document de politique. |
| • Élaborer une directive concernant les nouveaux bâtiments ou les rénovations majeures du parc immobilier gouvernemental. | | | ✔ | | | | • Proposer une directive permettant de réduire d'au moins 25 % la consommation d'énergie comparativement aux normes du Code modèle national de l'énergie pour les bâtiments. |
| • Plan de veille et de balisage. | ✔ | ✔ | ✔ | ✔ | ✔ | ✔ | • Produire un plan pluriannuel avec des thèmes ciblés et le mettre en œuvre.<br>• Élaborer un guide des outils fiscaux actuels concernant les investissements en efficacité énergétique.<br>• Réaliser une analyse comparative de la fiscalité en Amérique du Nord et dans les pays de l'OCDE et proposer au gouvernement, le cas échéant, de nouvelles mesures favorisant les investissements en efficacité énergétique. |
| **Objectif 4.2** Maintenir et renforcer les façons de faire et l'expertise de l'équipe | | | | | | | |
| • Maintien du système ISO et évaluation du système qualité sur une base continue. | ✔ | ✔ | ✔ | ✔ | ✔ | ✔ | • Avoir mené à terme le plan annuel de formation du personnel.<br>• Avoir traité chacune des requêtes d'action corrective (RAC) dans un délai maximum de 30 jours. |